

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 19 mars 2014 à 18h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 13 mars 2014.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mrs Michel BIBENS, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Didier SAUMON ; Mmes Eliane BERNADET, Sylvie CARRILLO, Chantal COUTHURES, Marie-Noëlle DUCOS et Christelle JEAN.

**Étaient absents excusés** : Mrs Denis LABBE et Jérôme PIROT.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour:

- ✚ Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- ✚ L'adhésion de la commune de Castillon de Castets à la Communauté des Communes du Sud Gironde

Le Conseil Municipal **Accepte** à l'unanimité l'ajout des deux points sus visés à l'ordre du jour de la séance.

### **1/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2014**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 6 février 2014.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 6 février 2014.

### **2/ Délibération n° Dellb1\_03-14 Compte Administratif 2013 du Budget Général**

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du budget général comme suit :

#### **➤ Section de fonctionnement**

##### **1 - Dépenses : 395.788,63 €**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	100.189,74 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	187.356,26 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	62.301,75 €
Chapitre 66 – Charges financières	43.142,45 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements	2.798,43 €

##### **2 - Recettes : 527.434,40 €**

R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	82.724,02 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	1.826,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	16.619,76 €
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	313.396,31 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	98.125,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	14.739,29 €
Chapitre 76 – Produits financiers	4,02 €

➤ **Section d'investissement**

**1 - Dépenses : 235.211,37 €**

Chapitre 10 - Dotations, fonds diverses	35.586,40 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	4.967,59 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	109.588,22 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	85.069,16 €

**2 - Recettes : 179.651,96 €**

R 001 - Solde d'exécution reporté	11.219,71 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	110.891,12 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	24.742,70 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	2.798,43 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	30.000,00 €

Etant établi que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,  
Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du budget général présenté.

**3/ Délibération n° Delib2\_03-14 Compte Administratif 2013 du Budget C.C.A.S.**

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du budget CCAS comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

**1 - Dépenses : 797,83 €**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	441,15 €
R002 - Déficit reporté de fonctionnement	356,68 €

**2 - Recettes : 1.000,00 €**

Chapitre 74 - Dotations et participations	1.000,00 €
---	------------

Etant établi que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,  
Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du budget CCAS présenté.

**4/ Délibération n° Delib3\_03-14 Compte de Gestion 2013 du Budget Général :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **5/ Délibération n° Delib4\_03-14 Compte de Gestion 2013 du Budget C.C.A.S.**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **6/ Délibération n° Delib5\_03-14 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013**

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2013 du budget général lors de la séance du 19 mars 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de cent trente et un mille six cent quarante cinq euros et soixante-douze centimes, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :		
- Résultat de l'exercice 2013 :		+ 82.724,02 €
- Résultat reporté :		+ 48.921,75 €
<b>- Résultat de clôture à affecter :</b>		<b>+ 131.645,77 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement :		
- Résultat de l'exercice 2013 :		- 66.779,12 €
- Résultat d'investissement antérieur :		+ 11.219,71 €
<b>- résultat d'investissement de clôture :</b>		<b>- 55.559,41 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement :		
- Dépenses engagées non mandatées :		- 2.903,21 €
- Recettes certaines à émettre :		0,00 €
<b>- Résultat réel d'investissement :</b>		<b>- 58.462,62 €</b>
- Affectation en réserves R 1068 en investissement :		+ 60.000,00 €
- Report en exploitation R 002 :		+ 71.645,77 €

#### **7/ Délibération n° Delib6\_03-14 Vote des taux des taxes locales 2014**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 190 264 €

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- + **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :
  - Taxe d'habitation = 14.43 %
  - Foncier bâti = 15.49 %
  - Foncier non bâti = 48.78 %
- + **Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **8/ Délibération n° Delib7\_03-14 Effacement de dettes**

Sur la demande de Madame la Trésorière de LANGON consécutivement au jugement de traitement et de surendettement rendu en date du 17 décembre 2013 par le greffe du Tribunal d'Instance de Bordeaux en faveur de [REDACTED], Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'effacement d'une dette de [REDACTED].

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **DECIDE** l'effacement de la dette.
- + **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2014 de la commune.

#### **9/ Délibération n° Delib8\_03-14 Demande de subvention au titre du FDAEC 2014**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) telles que communiquées par M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général du Canton de Langon.  
Pour l'année 2014, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **7 119,00 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- + De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7 119,00 euros pour les travaux de réfection de la cour de l'école communale.
- + D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	7 119,00 €
Autofinancement	<u>20 701,93 €</u>
Investissement total	27 820,93 €

#### **10/ Délibération n° Delib9\_03-14 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire dans le cadre des travaux de voirie de la voie communale numéro 9.

Délibérant sur le projet présenté Monsieur Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- + De demander une subvention de 10 000,00 euros au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie de la voie communale numéro 9.

✚ D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Etat	10 000,00 €
Autofinancement	<u>12 944,02 €</u>
Investissement total	22 944,02 €

✚ De mandater Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

### **11 / Délibération n° Delib10\_03-14 Budget Primitif 2014 du Budget Général**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014 du budget général suivant :

#### **➤ Section de fonctionnement**

##### **1 - Dépenses : 527.948,77€**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	129.950,00 €	<i>Pour mémoire BP N-1</i> 101.590,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	204.815,00 €	185.910,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	57.505,00 €	63.643,76 €
Chapitre 66 - Charges financières	40.000,00 €	43.100,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	300,00 €	200,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	2.959,89 €	2.798,43 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	6.000,00 €	6.000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	86.418,88 €	88.389,83 €

##### **2 - Recettes : 527.948,77 €**

Chapitre 70 - Produits des services	28.200,00 €	<i>Pour mémoire BP N-1</i> 3.430,00 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	312.503,00 €	300.500,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	93.700,00 €	88.478,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	14.700,00 €	14.300,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	7.000,00 €	2.000,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	200,00 €	200,00 €
R 002 - Excédent reporté de fonctionnement	71.645,77 €	82.724,02 €

#### **➤ Section d'investissement**

##### **1 - Dépenses : 272.577,77 €**

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6.603,21 €	<i>Pour mémoire BP N-1</i> 4.870,80 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	73.375,15 €	111.476,75 €
Chapitre 10 - Dotations	72.080,00 €	74.720,40 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	59.960,00 €	85.070,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	5.000,00 €	5.000,00 €
D 001 - Déficit antérieur reporté	55.559,41 €	

##### **2 - Recettes : 272.577,77€**

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	17.119,00 €	<i>Pour mémoire BP N-1</i> 26.672,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00 €	0,31 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	106.080,00 €	122.057,67 €
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	2.959,89 €	2.798,43 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	60.000,00 €	30.000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	86.418,88 €	88.389,83 €
R 001 - Excédent reporté d'investissement		11.219,71 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget général présenté.

## **12/ Délibération n° Delib11\_03-14 Budget Primitif 2014 du Budget C.C.A.S.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014 du budget CCAS suivant :

### **➤ Section de fonctionnement**

#### **1 - Dépenses : 1.000,00 €**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 1.202,17 €

#### **2 - Recettes : 1.000,00 €**

Chapitre 74 – Dotations et participations 1.000,00 €  
R 002 - Résultat antérieur reporté 202,17 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2014 du CCAS présenté.

## **13/ Délibération n° Delib12\_03-14 Adhésion de la commune de Castillon de Castets à la Communauté des Communes du Sud Gironde**

La commune de Castillon de Castets (308 habitants) a délibéré le 13 janvier 2014 pour solliciter, sur le fondement de l'article L5214-26 du Code général des collectivités territoriales :

- son retrait de la CdC du Réolais en Sud Gironde,
- son adhésion à la CdC du Sud Gironde.

La demande de Castillon de Castets s'appuie sur le fait que les préoccupations et les intérêts de ses habitants, que ce soit au niveau du travail, des services, des loisirs, des commerces, des transports, ... sont tournés vers Langon et que le bassin de vie des habitants de la commune est celui du Langonnais plutôt que celui des territoires d'Auros, la Réole et Monségur.

Le Maire précise au Conseil municipal que Castillon-de-Castets a fait une première démarche en 2012 pour adhérer à la CdC du Pays de Langon, acceptée par le Conseil Communautaire du Pays de Langon à une très large majorité. Toutefois, la procédure n'a pas pu aboutir dans le contexte de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire du Sud Gironde s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la demande d'adhésion de la commune de Castillon-de-Castets, à l'occasion de sa réunion du 3 mars 2014.

L'article L5211-18 du CGCT prévoit : « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Les conditions de majorité susmentionnées sont les suivantes :

- 2/3 des communes représentant 50% de la population de la CdC
- 50% des communes représentant 2/3 de la population de la CdC

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'admission de la commune de Castillon de Castets au sein de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Approuve** l'admission de la Commune de Castillon de Castets au sein de la CdC du Sud Gironde.

## **14/ Délibération n° Delib13\_03-14 Approbation du Plan Local d'Urbanisme :**

Consécutivement au vote de la loi ALUR en date du 20 février 2014 et au vue de l'impact des nouvelles règles applicables notamment en matière d'urbanisme d'une part,  
Le plan local d'urbanisme étant prêt à être approuvé d'autre part,  
Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation de ce dernier.

Messieurs Bernard MUGICA et Michel BIBENS informe le Conseil Municipal qu'en leur qualité de propriétaires de foncier non bâti ils se retirent des débats et ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fixée au Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient dorénavant d'approuver ce document d'urbanisme pour sa mise en vigueur.

Il présente au Conseil Municipal les observations et avis qui ont été formulés sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, tant par les personnes publiques Associées que par les particuliers, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-10, L.123-19, R.123-24 et R.123-25,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation,

**Vu** le débat du Conseil Municipal en date du 17 février 2011 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

**Vu** l'arrêté municipal n° AR3\_04-13 en date du 24 avril 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU,

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai 2013 au 20 juin 2013 inclus,

**Vu** les avis des Personnes Publiques Associées,



**Vu** le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

**Vu** le projet de Plan Local d'Urbanisme

**Considérant** que le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **Après en avoir délibéré,**

-  Décide d'approuver tel qu'annexé à la présente délibération, le Plan Local d'Urbanisme, avec les adaptations récapitulées dans le tableau annexe à la délibération.
  
-  Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire un mois après sa transmission au Préfet et si aucune modifications n'est requise et accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté à la mairie de MAZERES aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-préfecture de LANGON et à la Préfecture de la Gironde.

La présente délibération accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme sera transmise au Préfet de la Gironde.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30**